

AFFAIRE No 26 - APPROBATION DE DIFFERENTS PROJETS DE VOIRIE
ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

M. GERARD MARC DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis envisage de réaliser sur le programme d'investissement 1985, les opérations suivantes :

1) Aménagement du Chemin Neuf à la Montagne (2ème tranche)

Imputation budgétaire - chap. 901 - art. 233-019
Estimation - 1 000 000 F

Les travaux consistent à poursuivre la réfection des caniveaux et l'amélioration de la chaussée entre la Ravine Bailly et la Ravine Capot.

La 1ère tranche, dont l'ouverture des plis a eu lieu le 17 juin, débutera en juillet prochain.

2) Jonction Chemin Lory les Hauts / Joseph Bédier (2ème tranche)

Imputation budgétaire - chap. 901 - art. 233-019
Estimation - 1 000 000 F

Les travaux en cours permettront la liaison entre la Rue J. Bédier et le Chemin Sévagamy. La nouvelle tranche qui vous est proposée concerne la portion comprise entre le Chemin Sévagamy et le Chemin Lory les Hauts. Elle pourra être exécutée par avenant au marché initial par l'entreprise G.T.O.I..

3) Réfection des rues par enrobé à chaud

Imputation budgétaire - chap. 901 - art. 233-019
Estimation - 2 000 000 F

Le programme initial de 85 prévoyait la réfection de la Rue Labourdonnais entre les Rues de Paris et Jules Auber, et de la Rue de la Compagnie entre la Rue Charles Gounod et la Rue Juliette Dodu.

La Municipalité vous propose de poursuivre la réfection de ces voies sur les portions suivantes :

- Rue Labourdonnais : entre la Rue Jules Auber et la Rue Charles Gounod ;
- Rue de la Compagnie : entre la Rue Juliette Dodu et la Rue de Paris.

Les travaux pourront être exécutés par avenant aux marchés passés avec les entreprises retenues pour la 1ère phase.

4) Prolongement du Boulevard de l'Océan

Imputation budgétaire - chap. 905 - art. 233-085
 Estimation - 2 700 000 F

Il s'agit de réaliser la liaison entre la Rue Maréchal Leclerc et la Rue Sainte-Marie dans le prolongement du Boulevard de l'Océan.

5) Aménagement de la Route de Montgaillard

Imputation budgétaire - chap. 901 - art. 233-064
 Estimation - 500 000 F

La Municipalité propose de poursuivre l'aménagement de cette voie sur 300 mètres environ à partir de la Rue du Stade. L'opération comprendra la construction d'un caniveau, la réalisation d'une chaussée de 6,5 mètres et d'un accotement stabilisé de 1 mètre environ.

6) Aménagement de l'Allée des Tourmalines

Imputation budgétaire - chap. 901 - art. 233-064
 Estimation - 500 000 F

Les travaux consistent à refaire la chaussée entre la Route de Bellepierre et le Lotissement des Tourmalines.

7) Aménagement de l'Allée des Opales (ex-Chemin Pavadé)

Imputation budgétaire - chap. 901 - art. 233-064
 Estimation - 300 000 F

Les travaux consistent à terminer la réfection du Chemin.

8) Construction de bandes de roulement - Chemin des Camphres à Bois de Nèfles

Imputation budgétaire - chap. 902 - art. 233-094
 Estimation - 500 000 F

La Municipalité propose de réaliser le Chemin des Camphres à Bois-de-Nèfles qui dessert de nombreuses habitations.

9) Couverture de caniveaux - Le Chaudron et La Source

Imputation budgétaire - chap. 902 - art. 233-095
 Estimation - 500 000 F

Il s'agit d'une nouvelle tranche de couverture de caniveaux, dans les Rues Payet et de la Gare au Chaudron, et dans l'Avenue Hubert de Lisle à la Source.

10) Réseau d'assainissement bas de la Rivière

Imputation budgétaire - chap. 902 - art. 233-020
 Estimation - 300 000 F

Il s'agit de régler le problème d'évacuation d'eaux pluviales en provenance de la falaise et qui inondent régulièrement la Cité Pelte au bas de la Rivière.

11) Réhabilitation du Quartier de la Source

Imputation budgétaire - chap. 902 - art. 233-020
 Estimation - 300 000 F

Cette opération comprend la réfection de caniveaux existants, création de trottoirs sur caniveaux et différents ouvrages d'évacuation d'eaux pluviales.

12) Pont sur la Ravine Boucan Launay - Saint-François

Imputation budgétaire - chap. 901 - art. 233-019
 Estimation - 500 000 F

L'ouvrage est destiné à désenclaver les personnes demeurant en rive gauche de la Ravine Boucan Launay au-delà du Chemin de la Comète. Le projet dont l'étude a été confiée au Bureau INCOM fera l'objet d'un appel d'offres.

13) AEP - Doublement du refoulement Moufia - Arnould

Imputation budgétaire - chap. 902 - art. 233-100
 Estimation - 500 000 F

Cette opération qui vous a déjà été présentée lors du dernier Conseil Municipal consiste à remplacer les pompes existantes de la Station du Moufia par du matériel plus puissant.

14) Complément de financement aux opérations déjà lancées

| | |
|--|-----------|
| a) Assainissement du Garage Municipal | 200 000 F |
| b) Réfection du Puits Z.E. du Chaudron | 500 000 F |

Les travaux supplémentaires feront l'objet d'un avenant au marché passé avec l'Entreprise EPUROXY-OCEAN-INDIEN.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs :

- d'approuver ces différents projets ;
- de m'autoriser pour les opérations nouvelles à traiter par avenants ou à lancer les appels d'offres et passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ;

en cas d'appel infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

Le maire donne lecture des avis des Commissions.

Commission des Travaux Publics : Cette délibération a pour but de faire avancer plus vite un certain nombre de dossiers qui sont immédiatement prêts au détriment (provisoirement) d'autres qui rencontrent des difficultés techniques et qui seront réalisés un peu plus tard.

La Commission des Finances émet un avis favorable.

Décision du Conseil Municipal

Le rapport et les avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
LE 27 JUIN 1985
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 du 2 Mars 1982 RELATIVE
AUX DROITS ET LIBERTES DES COMMUNES, DES DEPARTE-
MENTS ET DES REGIONS.

les travaux se faire.

M. HOARAU M. : Moi aussi, et on m'a dit que cela passerait.

M. CHANE KUNE : Mais non, cela ne passe pas. Il y a un plan détaillé au Service de l'Architecture, et je vous assure que cela se situe bien à ce niveau-là.

M. BOURHIS : Mais qui donne ces autorisations ?

Monsieur FOURNEL fournit des explications sur plan.

M. HOARAU M. : A l'époque, j'avais attiré l'attention sur ce point.

M. CHANE KUNE : Ainsi, Monsieur HOARAU avait fait la même remarque que moi.

M. FOURNEL : Ici, il s'agit d'un nouveau topo.

M. CHANE KUNE : Pourquoi nous montrer un plan de 1985 alors qu'il existe un fond de plan qui date de la période du projet initial ?...

M. FOURNEL : En effet, oui. Mais, nous n'avons plus à travailler là-dessus, mais sur un nouveau topo chaque année.

M. CHANE KUNE : On en reparlera.

M. MAHE : Je voudrais faire une deuxième observation. En ce qui concerne la Route de Montgaillard, il est prévu sa réfection sur 300 mètres. C'est une bonne chose. Mais cette route est quand même un point critique, un point noir actuellement. Il ne faudrait pas que ces 300 mètres soient réalisés cette année et qu'on n'en parle plus par la suite. Dans l'immédiat, je pense qu'il faut également prévoir au moins la réfection des bas-côtés qui s'affaissent de manière importante. Cette route est utilisée notamment par des camions chargés de cannes et des bus. La coupe commence prochainement. Les propriétaires des hauts de Montgaillard vont commencer à faire circuler leur camion, et il y a un réel problème sur lequel il faut intervenir rapidement, à mon avis, en dehors de cette action sur les 300 mètres.

M. BOURHIS : Tous les ans, il est procédé à la réfection d'un tronçon dans votre secteur.

M. GERARD M. : Cette tranche n'était pas prévue pour cette année. On le fait, parce que c'est important.

M. HOARAU R. : Je souhaiterais, Monsieur le Maire, que tous ces projets inscrits à l'ordre du jour se réalisent le plus rapidement possible, et notamment le Chemin des Camphres.

M. GERARD M. : Cela fait longtemps que je "pleure" sur ce chemin-là.

M. BOURHIS : Dès que l'appel d'offres sera lancé et que les entreprises seront connues, on donnera l'ordre de service. Les crédits existent déjà.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport et les avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.